

2MRL CONSULTING
Société par actions simplifiée unipersonnelle à capital variable

Capital : 2 000,00 euros

Siège social : 29 Rue de la Gigne 07470 Coucouron

Société immatriculée : 918 664 889

Registre du commerce et des sociétés d'Aubenas

Décision de l'associé unique

L'an deux mille vingt-cinq, le premier janvier,

Monsieur BIASUCCI MONTOLIN Maxime, Raphaël, Louis, domicilié au 1595 Avenue Pierre de Coubertin, 84200 CARPENTRAS, associé unique de la société RAPH'INANCEMENT, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 2000,00 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUBENAS, sous le numéro 918 664 889, dont le siège social est situé 29 Rue de la Gigne, 07470 COUCOURON,

a pris les décisions suivantes :

Article 1 – Changement de dénomination sociale

La dénomination sociale de la société, actuellement « RAPH'INANCEMENT », est remplacée par : « 2MRL CONSULTING » à compter du 01/01/2025.

Les statuts seront modifiés en conséquence.

Article 2 – Modification du nom commercial

Le nom commercial actuellement utilisé, « Maxime MONTOLIN Patrimoine & Développement », est remplacé par : « Octontis R&D » à compter du 01/01/2025.

Ce nouveau nom commercial sera désormais utilisé dans les documents commerciaux et administratifs de la société.

Article 3 – Modification de l'objet social

L'article 2 des statuts relatif à l'objet social est modifié comme suit :

Article 2 : Objet

La société a pour objet, en France et à l'étranger, la réalisation de toutes prestations de nature intellectuelle, notamment en matière de stratégie, de formation, d'analyse, de recherche, de production de contenus, d'organisation d'événements et d'accompagnement opérationnel, dans les domaines de la gestion patrimoniale, financière, juridique et fiscale.

Elle peut également mener des activités de veille, d'exploration, d'étude et de recherche appliquée sur les pratiques patrimoniales internationales, incluant la réalisation de missions, d'observations et de déplacements professionnels à l'étranger.

Elle peut intervenir auprès de tout public, professionnel, académique ou institutionnel, en présentiel ou à distance, à titre principal ou accessoire.

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tout objet similaire, connexe ou complémentaire, ou susceptibles d'en favoriser le développement.



La Société peut agir, tant en France qu'à l'étranger, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation, association, groupement d'intérêt économique ou société, avec toutes autres sociétés ou personnes et réaliser, sous quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, les opérations rentrant dans son objet.

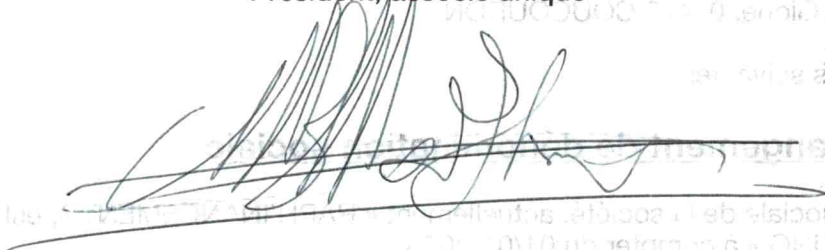
La Société peut également prendre, sous toutes formes, tous intérêts et participations dans toutes affaires et entreprises françaises et étrangères, quel que soit leur objet.

Article 4 – Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés à l'associé unique pour accomplir les formalités de publicité et de dépôt requises par la loi, notamment auprès du greffe du tribunal de commerce.

Fait à Coucouron, le 01 janvier 2025

Maxime, Raphaël, Louis BIASUCCI MONTOLIN
Président, associé unique



Article 2 – Modification du nom commercial

Article 3 – Modification de l'objet social